



De la culture à la permaculture Une autre manière de voir pour une autre manière de faire

Politique culturelle régionale

Rapport adopté

CONSEIL RÉGIONAL

Décembre 2022





© Emmanuel Pain

Loïg Chesnais-Girard,
Président de la Région Bretagne
Prezidant Rannvro Breizh
Perzident de la Rejion Bertègn

Solidement attaché à l'écosystème culturel breton dans toute sa diversité, je souhaite poursuivre l'accompagnement et le soutien de la Région envers celles et ceux qui le font vivre au quotidien.

Les dispositifs qui ont fait la preuve de leur efficacité, seront reconduits et adaptés aux enjeux actuels dans le souci d'assurer stabilité et continuité avec les politiques culturelles antérieures et préserver la vitalité artistique et la singularité de la vie culturelle partout en Bretagne.

En concertation avec toutes les parties prenantes, nous accompagnerons les acteurs dans un processus de transition globale, pour une meilleure prise en compte des exigences écologiques et de justice sociale qui s'expriment aujourd'hui, en particulier l'égalité entre les femmes et les hommes. Enfin, convaincu que la mise en œuvre effective des droits culturels constitue l'opportunité de renouveler tant la relation à l'art que les pratiques culturelles, nous souhaitons travailler à leur meilleure prise en compte, à travers notamment le déploiement de l'Éducation artistique et culturelle (EAC) sur le territoire breton, en priorité vers la jeunesse bretonne.

Stag start on ouzh ekoreizhiad sevenadurel Breizh en he holl liesseurted, hag e fell din kenderc'hel gant skoazell ha sikour ar Rannvro evit ar re a laka anezhi da vevañ bemdez.

Kendalc'het e vo ar stignadoù o deus diskouezet e oant efedus, hag azasaet ouzh an dalc'hoù a vremañ evit suraat stabiled ha kendalc'h ar politikerezhioù sevenadurel kent ha gwareziñ ar vuhezegezh arzel ha dibarded ar vuhez sevenadurel e pep lec'h e Breizh.

Asambles gant an holl gostezennoù e ambrougimp an oberourien en un argerzh treuzkemm hollek evit ma vo dalc'het kont gwelloc'h eus ar redioù ekologel ha justis sokial a glever en deiz hiziv, an ingalded etre ar merc'hed hag ar baotred peurgetket. Erfin, krediñ a reomp start ez eo lakaat ar gwirioù sevenadurel da dalvezout da vat un digarez da adnevesaat ken an darempred gant an arz ken ar pleustr sevenadurel. Fellout a ra deomp e vefent kemeret gwelloc'h e kont, e-mesk traoù all, gant ledañ an Deskadurezh arzel ha sevenadurel (DAS) e Breizh a-bezh, evit yaouankizoù Breizh da gentañ.

Je ses mai hardiment porté pour l'écosystème qhultura berton, o toutes les menieres qe n-i a deden, je souète don qe la Rejion aïde e apouye les sienes e les siens qi emouvent tous les jous le feu de la qhulture bertone. Les mayeneries qe j'ons la prouve q'i sont fezants seront minz a jouer de retour e i seront raféçonnées pour les ajeüs d'astoure pour qe 'la sieuderaet les politiques qhulturales d'avant e pour qe seraet pargardê le beghon artistiqe e de cai q'êt a son apart den la vie qhulturale qe n-i a partout en Bertègn. En etrârie o tous les siens q'ont a-revaer o l'afère-la, je donerons la main és fezous den un pourcèsse de passâje glloba, pour qe seraent pus fôt ergardés de cai qe le monde vieulent pour l'ecolojie e la justice sociale q'il ét hardi contance astoure, permier l'ajeu entr les fames e les omes.

E pour en fini, raport qe je savons ben qe de mettr a jouer pour de vra les drets qhulturaos ét l'arivâ de ranouvri aotant le lian a l'art come les fezeries qhulturales, j'ons citrape de tarvâiller a q'i seraent pus fôt ergardés, o parême, l'Eblucerie Artistiqe e Qhulturale (EAQ/EAC) q'êt pour y'êtr evâillée su toute la Bertègn, permier pour la jouvantisse bertone.





De la culture à la permaculture Une autre manière de voir pour une autre manière de faire

Politique culturelle régionale

Décembre 2022



Politique régionale Culture, Droits culturels, Education Artistique et Culturelle pour la période 2023-2028

Soutenir le secteur artistique : conforter la structuration et la formation du secteur et l'accompagner vers la transition globale, page 3

- 1.1. *Poursuivre la structuration des secteurs artistiques, page 3*
- 1.2. *Accompagner le processus de transition globale, page 9*
- 1.3. *La formation, un outil majeur et indispensable au changement, page 11*
- 1.4. *Pour des échanges culturels au-delà des frontières, page 12*

L'éducation artistique et culturelle comme levier d'épanouissement et d'émancipation, page 14

- 2.1 *Construire une approche territoriale concertée, page 14*
- 2.2 *Encourager les acteurs culturels à initier des actions EAC dans leur projet, page 14*
- 2.3 *Développer une approche EAC dans les conventions territoriales, page 15*

Favoriser les dynamiques culturelles en lien avec les habitant.e.s, promouvoir les patrimoine et patrimoine immatériels, permettre le développement des pratiques en amateur, page 16

- 3.1. *L'expérimentation territoriale, page 16*
- 3.2. *Accompagner les expérimentations proposant de nouvelles formes relationnelles entre artistes, artisans et habitant.e.s en situation de précarité, page 17*
- 3.3. *Promouvoir les patrimoine et patrimoine culturels immatériels, page 17*
- 3.4 *Dynamiser les pratiques culturelles et artistiques en amateur, page 18*

Art, Jeunesse, Territoire, tel est le triptyque autour duquel s'articuleront les interventions régionales en faveur de la culture pour les années qui viennent, avec comme finalité la mise en œuvre effective des droits culturels des personnes. Si la majorité des dispositifs de soutien à la vie culturelle existants ont vocation à être poursuivis, ils devront néanmoins être adaptés afin de mieux articuler la mise en œuvre de ces trois axes. Les défis liés à la transition écologique comme ceux permettant d'atteindre l'égalité entre les femmes et les hommes seront parallèlement au cœur des préoccupations régionales.

Nous savons que les acteurs partagent ces objectifs. Tous ont exprimé un désir commun de changement de modèle à l'issue du Forum des politiques culturelles en Bretagne (juillet 2022). Il nous appartient de les accompagner dans ces mutations.

Conformément aux vœux qu'elle a adoptés en faveur de la réunification administrative de la Bretagne, la Région pourra accompagner des projets portés par des acteurs culturels du département de Loire-Atlantique, dès lors qu'ils seront structurants, dédiés à la matière de Bretagne et en partenariat avec les collectivités de ce département.

Soutenir le secteur artistique : conforter la structuration et la formation du secteur et l'accompagner vers la transition globale

Le secteur culturel sort particulièrement affaibli par ces deux années de crise. D'abord, des difficultés jusque-là sous-jacentes sont apparues en pleine lumière et concernent tous les secteurs artistiques : écoulement de la production d'œuvres (livres, films, spectacles...), nouvelles pratiques culturelles, baisse de fréquentation des lieux et des événements, fortes tensions sur l'emploi... Puis viennent s'ajouter les effets de la situation géopolitique mondiale qui renchérissent les coûts de toute action avec une modification importante des schémas économiques des structures artistiques et culturelles et affaiblissent les capacités budgétaires des financeurs publics de la vie culturelle et artistique.

Si elles sont peu ou prou communes à l'ensemble des secteurs artistiques, ces problématiques appellent cependant des réponses adaptées à chacun d'entre eux et doivent être aujourd'hui abordées avec de nouvelles approches qui doivent permettre de maintenir sur le long terme les conditions d'une création mieux maîtrisée et davantage partagée, d'une diversité culturelle plus dynamique, de la sécurisation des parcours professionnels, ainsi qu'une meilleure prise en compte des enjeux environnementaux et sociétaux.

1.1. Poursuivre la structuration des secteurs artistiques

Spectacle vivant

Comme ont pu le souligner les représentants de la fédération bretonne des arts de la rue, la surproduction en matière de spectacle vivant peut aussi être envisagée comme la « sous-diffusion » des propositions des équipes artistiques. Devant l'engorgement des programmations des salles de spectacle comme des festivals, l'encouragement de structures non spécialisées à organiser des spectacles peut constituer une réponse particulièrement vertueuse. Soutenir financièrement un lieu d'hébergement touristique, une association de parents d'élèves, de commerçants, une exploitation agricole ou une petite commune pour organiser des spectacles et employer des artistes, est aussi une réponse aux enjeux de présence artistique dans les territoires, de diversification des publics et de réinvention des modalités de la rencontre entre habitant.e.s et artistes.

En 2020, la Région a initié une aide aux organisateurs occasionnels de spectacle, en appui sur le GIP Cafés Cultures dont les premiers résultats sont positifs voire prometteurs : l'emploi artistique est aidé selon des modalités simples, rapides, en appui sur des structures jusqu'alors éloignées des politiques culturelles, selon une répartition territoriale très favorable à la ruralité. Il peut aussi constituer une entrée nouvelle pour nombre de collectivités en matière de soutien à l'emploi artistique et technique.



Mesure 1

Dans le cadre de ce nouveau mandat, le dispositif « GIP organisateurs occasionnels » sera pérennisé et effectif dès 2023.

Cette crise a mis en lumière une situation de surproduction dans le domaine du spectacle vivant qui se traduit par une incapacité du réseau de diffusion à absorber l'offre de spectacles créés. Celle-ci n'est pas nouvelle et

est largement liée à un contexte de financement public qui conditionne l'attribution de subventions à la production systématique d'œuvres alors même que les perspectives de diffusion sont parfois aléatoires¹. Ce constat doit interroger nos modalités d'accompagnement et constitue l'opportunité de permettre aux équipes artistiques comme aux structures de diffusion de nouer un nouveau dialogue prenant en compte des temporalités de travail plus longues et autorisant de nouvelles formes de rencontre et relation avec les habitant.e.s en veillant à ne pas encourager des modèles économiques fondés uniquement sur la création, dans une visée de stricte consommation. Cette inscription plus forte des projets dans le temps et la proximité permettra, en créant et diffusant autrement, de mieux impliquer les habitant.e.s et de contribuer à une diversité culturelle mieux répartie territorialement.

↳ **Mesure 2**
La Région pourra soutenir des équipes artistiques, sans exigence de production d'œuvre, afin de les inciter à cultiver l'ancrage territorial, à développer des actions d'éducation artistique et culturelle, à partager leur travail avec les Bretonnes et les Bretons.

En corollaire, la Région restera attentive, dans le cadre de ses aides à la création ou à la production d'œuvres, à soutenir les équipes artistiques ayant notamment un nombre significatif de dates de représentations en préachat et de coproductions leur assurant des conditions décentes de travail sur le temps de la création.

Dans ce moment de crise des vocations, la gestion de l'emploi de façon prospective, durable et collective constitue également un enjeu pour son développement avec une attention particulière à une rémunération plus égalitaire entre les femmes et les hommes.

↳ **Mesure 3**
La Région renforcera le groupement d'employeurs les Gesticulateurs afin d'accompagner les équipes artistiques dans des dynamiques de structuration, de les inviter à réfléchir leur développement de manière mutualisée et de consolider l'emploi administratif et le partage d'expérience dans le montage de leurs productions artistiques.

Arts plastiques

Dans le domaine des arts plastiques, la structuration engagée par l'association Art Contemporain en Bretagne (a.c.b) dans sa démarche fédérative a été remarquable. En dialogue avec ce réseau mais aussi avec certains de ses membres comme l'Ecole Européenne Supérieure d'Art de Bretagne ou le FRAC Bretagne, les prochaines étapes devront être conçues et anticipées.

Le diagnostic réalisé par Art Contemporain en Bretagne entre 2019 et 2021 souligne la précarité des différents acteurs de la filière des arts visuels : en premier lieu, les artistes plasticien-ne-s, dont plus de la moitié vivent sous le seuil de pauvreté. Il met aussi en lumière la grande difficulté des plus jeunes à s'inscrire rapidement dans le champ professionnel. En 2021, dans le contexte de crise sanitaire qui a encore renforcé ces difficultés, la Région a confié à Art Contemporain en Bretagne la coordination d'une aide exceptionnelle pour soutenir l'activité des artistes du territoire les plus fragiles, et en particulier les moins de 30 ans. Ce dispositif, nommé

¹ Le cas de la danse contemporaine est révélateur : 1 % des spectacles programmés concentre 15 % du total des représentations, quand, à l'opposé, 24 % des spectacles ne sont présentés qu'une seule fois in La diffusion de la danse en France (2011-2017). Onda 2018.

« Contre vents et marées », a permis aux structures adhérentes au réseau a.c.b d'accompagner 65 artistes dans un travail de création.

↳ **Mesure 4**
La Région poursuivra son soutien à la création artistique et à l'émergence en soutenant des temps de création ou de recherche pour de jeunes artistes du territoire, favorisant ainsi leur insertion professionnelle.

Les modalités en seront adaptées dans le temps, en dialogue avec les acteurs concernés pour mieux articuler ces temps avec les parcours de formation proposés par l'Ecole Européenne Supérieure d'Art de Bretagne, ou encore avec les actions inscrites dans le plan régional de formation coordonné par Art Contemporain en Bretagne, et mises en œuvre par le Centre d'art 40Mcube. Si la précarité touche particulièrement les jeunes diplômés, elle concerne également davantage les femmes dont le chiffre d'affaires était deux fois inférieur à celui des hommes en 2016, ainsi que les artistes en deuxième partie de carrière². Ces constats seront pris en considération pour la mise en œuvre de ce dispositif.

En complément des efforts à produire au bénéfice des débuts de carrière notamment, il s'agira, lors de ce mandat, d'envisager de nouvelles coopérations entre acteurs dans un secteur où la participation à des expositions collectives ou le bénéfice d'expositions monographiques au sein de lieux, souvent parisiens, repérés à l'échelle française ou européenne demeurent cruciaux. A cette fin, la faisabilité, pour les arts visuels, d'un dispositif inspiré de la production mutualisée du spectacle vivant, pourra être explorée en lien avec Art contemporain en Bretagne.

Un foisonnement d'initiatives de toute nature a vu le jour en matière de photographie au cours de la dernière décennie en Bretagne. Du festival photo de la Gacilly au Centre d'art GwinZegal à Guingamp en passant par des dizaines d'expositions sur l'ensemble du territoire régional, partout les breton-n-es montrent la même appétence pour la photographie, qu'elle soit en transmission de mémoire, en documentaire, en création contemporaine, etc. Malgré l'émergence de quelques initiatives collectives, ce secteur reste aujourd'hui peu structuré et pourrait faire l'objet d'une attention accrue de la part de la Région dans les années qui viennent.

↳ **Mesure 5**
La Région réunira l'ensemble des acteurs du champ photographique régional pour soutenir leur mise en réseau et identifier avec eux les conditions d'un essor de cette discipline en Bretagne.

Cinéma et audiovisuel

Pour le cinéma et l'audiovisuel, la situation est contrastée : le secteur de la production cinématographique en Bretagne reste dynamique grâce au fond d'aide à la création (FACCA) qui permet aux sociétés bretonnes de produire des œuvres. En témoignent les nombreuses récompenses obtenues ces dernières années par les productions bretonnes dans les plus grands festivals nationaux et internationaux. L'attractivité de la région se conforte également en matière d'accueil de tournages. Ainsi, l'année 2021 confirme la tendance pré-covid avec 548 jours de tournages, soit une hausse de plus 58% par rapport à 2019. En revanche pour ce qui est du secteur de l'exploitation, les chiffres et analyses nationales se reflètent dans la situation régionale. En 2021, les salles

² Enquête a.c.b « L'activité des artistes plasticien.ne.s en Bretagne », 2019

de cinéma ont été fermées pendant 138 jours. A périmètre comparable, le recul de la fréquentation nationale était de 23 % par rapport à 2019 et continue à s'éroder au 1^{er} semestre 2022, avec - 30% en moyenne, quel que soit le profil de la salle et des films. Ces constats nous renforcent dans la conviction qu'il est indispensable de favoriser la rencontre entre les films et les spectateurs, notamment dans le cadre d'un renforcement des dispositifs d'éducation à l'image (voir 2.2).

↳ **Mesure 6**
La mission « Zoom Bretagne » qui vise à soutenir la circulation des œuvres régionales et l'animation des salles, sera pérennisée.

↳ **Mesure 7**
En dialogue avec Films en Bretagne, le dispositif d'aide à l'écriture de scénario sera revu afin de favoriser de nouvelles formes de rencontres entre un auteur ou une société de production et des habitant.e.s dans le cadre d'opérations de diffusion, d'éducation à l'image, de formation ou d'ateliers.

La Cinémathèque de Bretagne est reconnue comme une institution professionnelle exemplaire en matière de conservation et de valorisation du patrimoine cinématographique et audiovisuel au niveau national. Cette reconnaissance se démontre au travers des partenariats historiques existants avec les financeurs publics qui attestent de la mission d'intérêt général qu'elle exerce. Cette reconnaissance passe également par les multiples liens construits avec les acteurs culturels de Bretagne, tant dans les domaines cinématographiques et patrimoniaux que ceux d'autres domaines (social, spectacle vivant, arts visuels, éducation artistique et culturelle). Cette diversité de partenariats est rendue possible par la nature même des collections qui représentent une matière exceptionnelle pour l'histoire et inspirante pour la création. Cette reconnaissance se révèle enfin à travers la construction d'un solide réseau professionnel national et international. C'est dans ce contexte que la cinémathèque va développer à compter de 2023 son nouveau projet scientifique, culturel et éducatif, décliné dans un plan d'actions s'articulant autour d'une politique de collecte volontariste et participative, d'un pôle de conservation mutualisé et écoresponsable et d'un service de conservation numérique des archives audiovisuelles de Bretagne.

↳ **Mesure 8**
Afin de répondre à ces nouveaux enjeux et d'inscrire l'action de la Cinémathèque de Bretagne dans un cadre consolidé et pérenne, la Région s'engagera, en concertation avec les autres partenaires publics de l'association, à pérenniser la structuration de cet outil régional majeur.

L'exceptionnel maillage territorial des cinémas en Bretagne est en soi une réponse aux enjeux d'offre culturelle de proximité et de mobilité des spectateurs. Il importe donc de le préserver et d'accompagner les évolutions technologiques qui permettront de répondre au niveau qualitatif attendu par les spectateurs tout en répondant à des objectifs environnementaux en matière de recyclage et de consommation énergétique des équipements.

↳ **Mesure 9**
Pour maintenir le fort maillage breton des salles de cinéma, un dispositif régional de « renouvellement numérique des cinémas indépendants » sera déployé sur la durée du mandat. Il sera conditionné au respect d'obligations en matière écologique et énergétique.

La Région entend également jouer son rôle de coordination et d'accompagnement des opportunités industrielles de la filière pour les acteurs bretons. En ce sens, elle agira en lien avec le CNC à qui l'Etat a confié le volet Cinéma du plan de réindustrialisation « France 2030 » sous le titre de « La Grande Fabrique de l'Image ».

Radios

Dans un paysage régional très dynamique, 27 radios associatives de catégorie A sont soutenues par la Région dans le cadre d'une politique volontariste qui vise à soutenir la diversité et la qualité du paysage radiophonique, partout sur le territoire.

A court et moyen terme, l'enjeu à relever pour ce secteur est de réussir le passage au DAB+ (diffusion numérique). En effet, à l'instar de la transformation opérée en 2005 pour la télévision (TNT), la diffusion en FM devrait disparaître au profit du DAB+, dont le déploiement national est en cours. En Bretagne, les premières diffusions numériques sur les zones de Brest et de Rennes devraient débiter dès le premier semestre 2023. Les problématiques afférentes sont nombreuses (couverture du territoire, antennes relais, équipement...) et l'impact budgétaire sur les radios particulièrement important, puisque la plupart seront contraintes de financer les coûts d'une double diffusion : FM et numérique.

✚ **Mesure 10**
La Région accompagnera les radios dans cette transformation du paysage radiophonique afin de préserver la diversité et la richesse du tissu associatif existant et d'encourager la mutualisation des initiatives.

Livre et vie littéraire

En Bretagne, la chaîne du livre est tout à fait singulière avec une vie littéraire particulièrement dense. 706 auteur.trice.s édité.e.s à compte d'éditeurs, 98 manifestations littéraires, 111 maisons d'édition, 1001 bibliothèques/médiathèques et 173 librairies indépendantes ont été identifiés sur le territoire en 2021. Paradoxalement, la crise a eu pour effet de densifier davantage encore ce maillage puisque, entre 2019 et avril 2022, 48 projets de créations/reprises (dont 35 créations) de librairies indépendantes ont vu le jour en Bretagne³.

Pour autant, le secteur reste fragile et doit faire face à de nombreuses difficultés : précarité des auteurs, concurrence drastique de la vente en ligne, concentration du milieu de l'édition, surproduction⁴, embouteillage des sorties, invisibilité des ouvrages édités hors des maisons d'édition les plus communicantes, etc. Des leviers sont d'ores et déjà identifiés pour agir : maîtrise de la production, choix des prestataires (papier, localisation imprimeur...), circuits de diffusion et de distribution raisonnés, stratégie RSE, maîtrise des commandes et des retours de libraires... Ainsi, l'un des enjeux du mandat sera d'accompagner le secteur dans un changement de ses pratiques. Cela se fera en lien avec l'EPCC Livre et lecture en Bretagne et avec les acteurs émergents que sont les associations de professionnels telles que l'ALIB – Association des libraires de Bretagne – et l'AMEB – Association des Maisons d'édition de Bretagne qu'il conviendra parallèlement d'accompagner dans leur structuration pour devenir des interlocuteurs et des relais opérants.

³ Chiffres issus de l'étude du Syndicat de la Librairie Française réalisée en mai 2022 sur le profil des créateurs et repreneurs de librairies indépendantes.

⁴ Chaque année, plus de 26 000 tonnes de livres sont destinées au pilon, soit plus de 13% de la production

↳ **Mesure 11**
La Région soutiendra les acteurs de la filière du livre en favorisant leur mise en réseau et en soutenant leur structuration.

Enfin, la crise est venue renforcer un phénomène déjà bien identifié : la concurrence croissante des écrans dans la pratique de la lecture. La place du Livre dans la société doit (re)devenir un enjeu majeur. Encourager la présence des auteur.trice.s sur les territoires pour conduire des projets incluant les habitants, y compris les plus jeunes, autour de la lecture et de l'écriture demeure essentiel.

↳ **Mesure 12**
Le soutien aux résidences d'auteurs constituera un axe de développement central de la convention 2023/2026 avec le Centre national du Livre.

Par ailleurs, pour la toute première fois en 2021, Livre et Lecture en Bretagne a conduit des actions culturelles en direction des publics en coordonnant le dispositif « Jeunes en librairies » et en organisant un « Mois du livre en Bretagne ». Autant de sillons à creuser, voire à croiser avec les dispositifs d'aides régionales, au bénéfice d'une plus grande accessibilité aux livres pour toutes et tous.

Les métiers d'art

La Région Bretagne a initié en 2015 une nouvelle politique à destination des professionnels des métiers d'art sur son territoire, que ce nouveau mandat entend approfondir.

Les enjeux ne manquent pas : préservation et transmission de savoir-faire menacés ; valorisation d'une production locale de haute qualité, créative, le plus souvent à faible impact environnemental ; mise en valeur de parcours professionnels largement méconnus ; encouragement des collectivités à investir ce domaine pour redynamiser leurs centre-bourgs, diversifier leurs propositions à destination des visiteurs ; liens à tisser avec les autres secteurs économiques, etc.

La Région a fait le choix de proposer des aides à l'organisation en Bretagne de salons et manifestations et de soutenir les professionnels désireux de prendre part à des manifestations hors du territoire régional. En outre, elle a noué avec la Chambre régionale des Métiers et de l'Artisanat un partenariat structurant, autour d'une cellule régionale dédiée à l'accompagnement des professionnels, quel que soit leur statut et visant leur structuration collective.

Pour ce mandat, il s'agit à la fois de prolonger cette dynamique, et de l'approfondir, en dialogue avec la profession comme avec les autres partenaires publics pour faire de ce secteur une priorité partagée.

Par ailleurs, la Région se doit d'envisager davantage cette politique en transversalité avec les interventions qu'elle déploie en appui sur d'autres politiques publiques, dans le champ par exemple de la formation continue, du patrimoine et du tourisme, du développement économique ou encore de l'aménagement et du développement territorial. La question de la visibilité et de la promotion du secteur pourrait notamment faire l'objet d'une labellisation spécifique.

↳ **Mesure 13**
La faisabilité et les contours d'une marque « Bretagne - Métiers d'art » sera mise à l'étude en dialogue avec la profession.

1.2. Accompagner le processus de transition globale

Les crises que nous traversons depuis deux ans et demi maintenant s'additionnent et leurs effets sont multiples. Même si nous avons identifié les problématiques dans leur ensemble avant le démarrage de ces crises, l'intensité de leur manifestation actuelle demande de revoir les schémas fondamentaux et de réfléchir à d'autres modalités de mise en œuvre. Nous savons déjà que la nouvelle forme de « normalité » à établir ne peut être la reconduction de la précédente.

C'est pourquoi au-delà de l'identification des typologies de transition à opérer, il semble cohérent de penser un processus de transition globale portant sur l'écosystème culturel dans son ensemble. Toute transition suppose un changement d'état et donc une période de perturbation entre ces deux états. L'atteinte d'un nouvel équilibre propice à une activité simple et stable ne se fera ni aisément ni rapidement. Pour cette raison, un accompagnement des acteurs culturels est nécessaire dans ce moment qui va leur demander un investissement important alors que les moyens budgétaires et humains indispensables à ces adaptations ne seront pas tous réunis.

Au vu du caractère pluridimensionnel des transitions, cet accompagnement doit se faire sur un temps long, avec une progressivité séquencée et sans à-coup, et en assumant une dimension expérimentale. L'Etat en Région (Drac) partage également ces préoccupations. Aussi, afin d'expérimenter en Bretagne une approche concertée des transitions dans le secteur culturel, il semble opportun de créer un cadre d'intervention publique volontariste et mutualisant les moyens permettant la plus grande efficacité en la matière.

↳ **Mesure 14**
Une convention entre la Région Bretagne et la Drac Bretagne sera élaborée dès 2023 afin d'accompagner le secteur culturel dans la mise en œuvre d'un processus de transition globale.

Elle concernera l'ensemble des secteurs culturels et artistiques et pourra s'envisager sur un premier cycle de trois années avec un séquençage de travail défini en lien avec les têtes de réseau sur l'identification des thématiques ainsi que sur la progressivité de la mise en œuvre de cette transition globale. Elle mutualisera des moyens budgétaires des signataires afin d'accompagner le secteur dans ces évolutions.

Beaucoup d'acteurs sont désarmés face à l'ampleur du chantier et peu outillés pour l'aborder.

C'est pourquoi, un premier objectif prioritaire de cette convention sera de créer en Bretagne une structure ressource en situation d'accompagner le changement pour l'ensemble du secteur. Depuis 2005, le Collectif des festivals a su apporter des réponses aux enjeux du développement durable. Il a su développer des actions d'accompagnement sur mesure et dispose d'une capacité de transmission de nouvelles manières de concevoir et de faire.

Il a initié des partenariats et des relations avec l'ensemble de l'écosystème culturel breton : Art contemporain en Bretagne, Films en Bretagne, Supermab, Après-Mai, Partenaires Culturels de l'Ouest, Réseau Hybride, Corlab, Kenleur, Fédération des Festivals de musique classique, HF Bretagne, etc. Par transfert de son expérience, il est l'acteur le mieux à même de développer aujourd'hui en Bretagne une offre de services visant à accompagner le secteur culturel dans ses mutations (sensibilisation, formation, bilans carbone, etc.).

Au-delà de l'accompagnement sur le processus de transition globale, il sera dans un premier temps prioritairement missionné sur les questions environnementales.

↳ **Mesure 15**
Dès 2023, le Collectif des Festivals sera missionné et soutenu pour accompagner l'ensemble des opérateurs culturels en matière de transition environnementale, tous domaines artistiques confondus.

Cette extension du champ d'action du Collectif sera progressive et concernera d'abord le secteur des musiques actuelles (dans le cadre de la convention CNM/Drac/Région) avant de s'étendre progressivement et après concertation aux autres domaines du champ culturel.

En accompagnement de l'impérieuse nécessité pour les artistes d'être mobiles et de voir leurs œuvres circuler sur et en dehors du territoire régional, une attention particulière sera portée sur les possibilités de déplacements décarbonés et leur mise en œuvre sera encouragée.

↳ **Mesure 16**
Spectacle vivant en Bretagne adaptera ses dispositifs afin d'inciter à la mise en place de tournées concertées et optimisées de spectacles bretons en Région et à l'extérieur, notamment en appui sur un partenariat renouvelé avec les régions voisines de la Bretagne.

Pour sa part, conformément aux objectifs de la Breizh Cop, la Région utilisera tous les leviers à sa disposition pour adapter ses dispositifs de politique culturelle à ces enjeux. Après avoir interrogé l'ensemble des bénéficiaires des aides régionales en 2022 sur leur action en la matière, il leur sera proposé en 2023 d'indiquer comment ils comptent mieux appréhender cette dimension dans la mise en œuvre de leur projet. Le respect de l'environnement doit devenir un critère d'appréciation dans l'évaluation d'un projet culturel.

↳ **Mesure 17**
Après une période d'état de lieux avec identification et évaluation des différentes actions engagées sur chaque secteur d'activité, la Région appliquera progressivement des critères d'éco-socio-conditionnalité sur l'ensemble de ses politiques culturelles.

Cette même méthodologie prévaudra en matière d'égalité des droits entre les femmes et les hommes. Malgré les avancées récentes dans le cadre législatif, les inégalités entre les femmes et les hommes persistent, notamment en termes de rémunération et de représentation.

La Région souhaite pleinement concourir à la résolution de ces situations inéquitables. C'est pourquoi, il faut systématiquement travailler à l'équité de traitement dans nos politiques publiques, celles destinées au secteur culturel comprises. Des premières mesures ont déjà été prises en matière de gouvernance des structures culturelles, de constitution des jurys de recrutement, de nomination à la direction des établissements régionaux, d'utilisation d'une écriture sans stéréotype de sexe dans les publications ou encore en incluant une clause de sensibilisation dans les conventions d'objectifs et de moyens. Il nous faut aujourd'hui aller plus loin. Il s'agira d'abord d'analyser finement la distribution des moyens régionaux en la matière.

↳ **Mesure 18**
Une méthodologie de comptage sera mise en place afin d'évaluer et de mesurer sur la durée la juste répartition des aides allouées entre les hommes et les femmes, à l'instar de ce que nous avons amorcé en matière de cinéma.

Par ailleurs, plusieurs mesures seront initiées dès 2023 visant trois objectifs : la promotion de l'égalité notamment des rémunérations, une meilleure visibilité des femmes dans les programmations de toute nature, la lutte contre les violences sexistes et sexuelles. L'expérience développée par l'association HF Bretagne pourra être utilement mobilisée pour accompagner et mesurer ces objectifs.

↳ **Mesure 19**
Tout employeur ne respectant pas les obligations légales en matière d'égalité de rémunération entre les femmes et les hommes pour une même durée de travail ou à compétences égales ne pourra prétendre au soutien du Conseil régional.

↳ **Mesure 20**
La mise en place d'indicateurs sexués sera demandée à tous les opérateurs culturels afin de tendre vers une parité dans les productions ou programmations de toute nature (structures de diffusion, festivals, éditeurs, radios, films, etc.).

Parallèlement, la Région étudiera les modalités de mise en œuvre d'une obligation de suivi d'une formation liée à la prévention du harcèlement et des violences sexistes et sexuelles pour les directions et équipes des structures soutenues, comme c'est déjà le cas pour les établissements labélisés au niveau national.

La démarche régionale sera partagée et travaillée en collaboration avec les acteurs culturels, selon les réalités qu'ils rencontrent.

1.3. La formation, un outil majeur et indispensable au changement

Quel que soit le secteur professionnel concerné, la formation professionnelle est un outil incontournable pour faire évoluer les pratiques, structurer les acquis, consolider les projets, sécuriser les parcours, répondre aux besoins des filières, etc. Elle apparaît comme le point de départ central de toute stratégie de transition. Depuis plusieurs années, politique culturelle et politique de formation sont coordonnées pour accompagner les acteurs du secteur culturel dans le développement d'offres de formation construites « sur-mesure » à partir des remontées de besoins du territoire.

Depuis la réforme de la formation professionnelle de 2019, qui se traduit par la nécessaire obtention du label QUALIOPi pour les Organismes de formation (OF) et la certification des formations par France Compétences pour accéder aux financements publics, il est beaucoup plus difficile pour les acteurs culturels d'être réactifs et répondre à des besoins identifiés par la mise en place de programmes adaptés.

↳ **Mesure 21**
La Région mettra en place un dispositif « Qualif emploi culture » spécifique au secteur, permettant de davantage prendre en compte les contraintes des métiers afférents (partage de pratiques, ateliers collectifs, accompagnements individualisés), le besoin d'expérimentation, et les nécessaires ajustements de l'offre.

S'agissant du secteur de la production cinématographique, une trentaine de sociétés sont aujourd'hui actives en Bretagne. Depuis 2019, et le schéma stratégique régional en faveur du secteur, leur structuration a été renforcée en consolidant le soutien à la création et l'émergence tout en renforçant notre attractivité. Il en résulte une embauche en hausse des techniciens bretons, une présence régulière de nos sociétés dans les plus

grands festivals, notamment en animation, l'émergence ou l'implantation de nouvelles entreprises et un nombre de jours de tournage, qui malgré la crise, passe de 346 en 2019 à 548 en 2021.

Ces résultats demandent à être consolidés. A cette fin, la stratégie régionale sera poursuivie en développant une offre de formation professionnelle de nature à répondre aux besoins du secteur tels ceux exprimés par la filière animation si fertile en Bretagne.

↳ **Mesure 22**
Une formation « StartMotion » permettant de répondre aux besoins du secteur de l'animation sera activée dès 2023 en lien avec Films en Bretagne et l'Ecole européenne supérieure d'art de Bretagne (Eesab).

En matière d'éducation artistique et culturelle, les situations très hétérogènes rencontrées sur les territoires soulignent la nécessité de former les acteurs, d'outiller leur capacité à concevoir des projets partenariaux, de croiser les pratiques et les cultures professionnelles. Deux structures ayant vocation à structurer la formation en matière d'EAC sont présentes sur le territoire régional : l'institut national supérieur de l'éducation artistique et culturelle (INSEAC) d'une part, le campus des métiers et des qualifications de l'éducation artistique et culturelle, d'autre part. La Région est partie prenante de leur gouvernance.

↳ **Mesure 23**
En lien avec l'Inséac et le Campus des métiers et qualifications en EAC, la Région soutiendra un plan d'actions de formation à destination des acteurs culturels bretons afin que l'objectif d'une généralisation de l'EAC puisse être atteint en Bretagne.

Dans ce cadre, elle encouragera la création d'un module d'enseignement spécifique sur les patrimoine et patrimoine culturels immatériels, notamment de la Bretagne.

1.4. Pour des échanges culturels au-delà des frontières

La Région, citoyenne du monde, souhaite œuvrer à une humanité forte de sa diversité culturelle. L'art et la culture sont une porte d'entrée majeure dans ses relations avec celles et ceux d'ailleurs. Cette posture vaut aussi bien à l'international qu'à l'inter-régional. Elle vaut pour les projets artistiques comme pour les initiatives culturelles favorisant la rencontre et les échanges entre habitants.

Elle se doit aussi de donner de la visibilité aux œuvres fabriquées ici en soutenant la mobilité des artistes et équipes artistiques régionales, notamment en direction des pays avec lesquels des accords de coopération existent.

La coopération interrégionale constitue une alternative structurante pour combler les effets de taille produits par la réforme territoriale et la création des grandes régions. Dans la perspective d'élargir le terrain de jeu des acteurs culturels bretons, des partenariats à géométrie variable en fonction des disciplines concernées ont été initiés depuis 2015 avec les régions voisines.

Plusieurs leviers seront activés pour atteindre ces objectifs.

↳ **Mesure 24**
La convention avec les Pays de la Loire et la Normandie qui permet des productions croisées et une meilleure circulation des œuvres sur l'inter-région sera réactualisée et pourra intégrer de nouveaux domaines artistiques (arts plastiques, cinéma...).

↳ **Mesure 25**
La convention qui nous lie à l'Institut français sera renforcée pour conforter les échanges culturels entre artistes bretons et étrangers.

↳ **Mesure 26**
En lien avec la politique Europe et Internationale, un appui sera apporté aux projets culturels menés dans le cadre des coopérations avec nos voisins celtiques : Irlande, Ecosse, île de Man, Pays de Galles, Cornouailles britannique, Galice et Asturies. Un soutien des programmes de l'Union européenne sera recherché, notamment les programmes Interreg.

Enfin, le dispositif de soutien à la mobilité des cercles et bagadoù sera réaffirmé tout comme le dispositif de co-développement international en faveur des entreprises de production cinématographique bretonnes qui a fait ses preuves.

L'éducation artistique et culturelle, levier d'épanouissement et d'émancipation

La mise en pratique de l'éducation artistique et culturelle (EAC) en Bretagne est ancienne mais la date du 18 janvier 2019, à l'occasion de la séance du Haut Conseil de l'EAC à Rennes, marque un tournant. L'objectif 100% EAC en Bretagne est énoncé par Jean-Michel Le Boulanger, Vice-président à la Culture du Conseil régional sous le précédent mandat, et accepté par l'ensemble des élu.es des collectivités présentes. Il sera poursuivi et fera l'objet d'une priorité dans ce mandat. Le déploiement de l'EAC se fera concomitamment avec les politiques culturelles nationales qui partagent cet objectif.

Toute personne est légitime à avoir accès à l'éducation artistique et culturelle. C'est pourquoi, si notre attention se portera prioritairement en direction des jeunes de 0 à 25 ans, période de construction de la personne, les autres tranches d'âge n'en seront pas exclues.

2.1 Construire une approche territoriale concertée

Dans ce contexte formalisé et convergent, il convient que l'ensemble des parties prenantes poursuive cette dynamique et agisse en cohérence afin de partager finalités et objectifs. Cela acquis, il s'agira de construire une grille de lecture commune et un état des lieux en la matière afin de pouvoir évaluer conjointement l'intervention publique *a posteriori*.



Mesure 27

La Région agira, aux côtés de la Drac et du Rectorat et dans le cadre du Conseil des Collectivités pour la Culture en Bretagne (3CB), pour disposer d'une grille de lecture commune des initiatives intégrant l'éducation artistique et culturelle, sur l'ensemble du territoire régional.

Sur cette base, il s'agira de s'assurer que la « logique de parcours reposant sur l'articulation des acteurs autour des jeunes », recherchée dans le cadre du plan breton de mobilisation pour les jeunes soit bien au rendez-vous.

Notre attention sur cette notion de parcours portera également sur les personnes tout au long de leur vie, en particulier les personnes âgées tenues éloignées des pratiques artistiques et culturelles.

2.2 Encourager les acteurs culturels à initier des actions EAC dans leur projet

Nombre d'acteurs culturels n'ont pas attendu la priorisation des politiques publiques en EAC pour mettre en place actions et dispositifs. La Région les accompagne et soutient leurs projets structurés dans le champ de l'EAC.

Ces structures ont, au fil des années, généré un véritable capital de savoir-faire en matière de mise en œuvre de l'éducation artistique et culturelle. Elles constituent une véritable ressource pour quiconque souhaite s'engager dans de telles démarches et pourraient constituer de précieux relais à ces fins. En complément de l'offre de formation continue qui sera développée (mesure 24), il paraît souhaitable de favoriser l'interconnaissance entre pairs, plus souple et moins formelle, afin de mieux articuler leurs actions.

- **Mesure 28**
Un réseau de structures régionales en matière d'EAC sera invité à exercer une mission de ressources et de conseil au bénéfice des acteurs de leur territoire.
- **Mesure 29**
En lien et en complémentarité avec les dispositifs de soutien aux projets éducatifs (Karta, budget participatif, etc.), de nouveaux modes de compagnonnage artistique plus durables tels des résidences artistiques longues ou des jumelages établissement culturel/établissement scolaire pourront être soutenus par la Région.
- **Mesure 30**
En matière d'éducation à l'image, des postes de médiateurs cinéma, territorialisés par département, seront créés dans le cadre de la prochaine convention triennale avec le CNC (2023/2025) et les collectivités de proximité.

Par ailleurs, la Région reconnaît l'importance des acteurs de la médiation scientifique et technique, essentiels au débat démocratique et à l'exercice d'une citoyenneté éclairée, car ils permettent une meilleure compréhension du monde et de ses enjeux. Leur soutien peut notamment se traduire à travers la politique culturelle régionale, si les critères d'éligibilité le permettent et en complément de la politique Enseignement Supérieure dédiée.

2.3 Développer une approche EAC dans les conventions territoriales

Les conventions d'expérimentation territoriale (cf 3.1) apparaissent comme un cadre pertinent pour travailler la mise en œuvre de parcours d'éducation artistique, s'adressant à tous les jeunes d'un territoire sur l'ensemble du cadre scolaire et hors scolaire. La coopération entre tous les échelons territoriaux offre l'opportunité de sortir de la logique de compétence (Commune/primaire, Département/collège, etc.) pour aller vers une prise en compte plus cohérente des besoins et attentes des jeunes du point de vue de leur autonomie comme de leur créativité. Cette dimension constituera un axe central des conventions territoriales.

- **Mesure 31**
La mise en œuvre de parcours d'EAC accompagnant les jeunes de 0 à 25 ans sera recherchée dans les conventions territoriales.

Le cadre de financement mutualisé dans les conventions permettra un accompagnement sur-mesure, au plus près des personnes et des acteurs, complémentaire des dispositifs d'aides définis dans le cadre habituel de la politique culturelle régionale et qui, à terme, visera à développer des partenariats pérennes entre les acteurs associatifs et institutionnels sur le territoire, dans une logique d'intervention transversale et au-delà du seul domaine culturel, pour un accès élargi des jeunes à un parcours d'éducation artistique et culturelle.

- **Mesures 32**
Dans le respect du Plan breton de mobilisation pour les jeunes, il s'agit d'intégrer les préconisations de la commission culture du Conseil Régional des Jeunes (CRJ) dans la réflexion de la politique culturelle.

Favoriser les dynamiques culturelles en lien avec les habitant.e.s, promouvoir les patrimoine et patrimoine immatériels, permettre le développement des pratiques en amateur

3.1. L'expérimentation territoriale

L'expérimentation territoriale est pensée comme l'outil d'introduction concrète des droits culturels des personnes dans la politique culturelle du Conseil Régional de Bretagne.

Dès 2015, les droits culturels ont été intégrés à la réflexion de la politique culturelle et le dispositif « projet culturel de territoire » a été mis en œuvre.

Il s'agit à présent d'élargir le périmètre de notre attention et de commencer à ouvrir les frontières de l'acception historique du terme « culture » en intégrant les modes de vie des personnes habitant le territoire.

« Le territoire de vie des habitants au quotidien » apparaît comme la dimension adéquate de notre travail d'introduction des droits culturels. Il nous paraît être l'écosystème pertinent dans lequel « *une personne ou un groupe exprime son humanité et les significations qu'il donne à son existence et à son développement* ».

Les pactes de collaboration territoriale sont l'occasion d'expérimenter à différentes échelles, notamment les EPCI ou Pays, et sous réserve de l'accord de tous les partenaires, des conventions mettant au cœur trois axes de travail à partir d'un diagnostic de territoire partagé :

- L'éducation artistique et culturelle tout au long de la vie avec une priorité à l'attention de la jeunesse, de 0 à 25 ans ;
- L'attention aux conditions d'une vitalité artistique au plus proche des habitant.e.s ;
- Le repérage des initiatives citoyennes qui entrecroisent plusieurs enjeux dont les dimensions artistiques et culturelles.

En 2022, le travail d'élaboration d'un conventionnement a été engagé sur la communauté de communes du Kreiz Breizh, de Leff Armor Communauté et de Lannion Trégor Communauté. Les conventions s'établissent sur une durée de quatre années. Elles définissent des enjeux et objectifs adaptés au territoire, ainsi que les modalités financières, techniques et humaines de mise en œuvre.

La péréquation territoriale a été appliquée pour le calcul de la subvention Région.

↳ ***Mesures 33***
Afin de mettre en œuvre les droits culturels au plus près des habitants, des conventions territoriales à l'échelle des EPCI seront progressivement développées sur l'ensemble du territoire régional.

3.2. Accompagner les expérimentations proposant de nouvelles formes relationnelles entre artistes, artisans et habitant.e.s en situation de précarité

L'activité culturelle, la lecture, la participation au débat, à la création, peut constituer pour les personnes en situation de précarité une opportunité de retrouver de la dignité, de prendre confiance en elles, de participer à la vie collective...

C'est la raison pour laquelle dans le cadre de l'avenant relatif à la lutte contre la précarité, signé entre la Région et l'Etat en fin d'année 2021, un appel à mobilisation intitulé « Culture'Actions Solidaires » a été lancé par la Fédération des Acteurs de la Solidarité (FAS) en direction des structures médico-sociales et des structures d'accueil, d'hébergement et d'insertion et en lien avec les structures culturelles des territoires. 16 projets ont été subventionnés et plus de 600 personnes ont été touchées par ces initiatives.

↳ **Mesure 34**
La Région, dans le cadre du dispositif « Culture'Actions Solidaires », accompagnera les acteurs qui engagent des actions culturelles au bénéfice des publics les plus précaires.

3.3. Promouvoir les patrimoine et patrimoine culturels immatériels

La reconnaissance de la notion de patrimoine culturel immatériel a considérablement progressé en Bretagne depuis la fin des années 2000, grâce à la mobilisation remarquable d'acteurs associatifs comme d'élus, en particulier au Conseil régional de Bretagne. Voici 10 ans déjà que le fest-noz est inscrit sur les listes représentatives du patrimoine culturel immatériel de l'humanité de l'UNESCO.

Fort de cette relative maturité, l'héritage culturel immatériel doit maintenant faire justice à celles qui l'ont souvent particulièrement façonné : les femmes.

↳ **Mesure 35**
Au nom de l'équité de traitement, la Région affirme sa volonté de se préoccuper avec la même ambition de patrimoine et de patrimoine culturels immatériels en Bretagne (MPCI).

Il ne s'agira pas davantage qu'hier pour la Région de considérer qu'il s'agit là d'une discipline ou d'un secteur professionnel à accompagner aux côtés des autres.

Pour autant, certaines structures en ont fait une priorité centrale dans leur projet. Ainsi, Bretagne Culture Diversité a produit une masse considérable et remarquable de ressources et de projets d'identification, de valorisation, de transmission des patrimoines et patrimoines culturels immatériels de Bretagne, et acquis une renommée internationale dans cette approche. La Région l'accompagnera pour une appropriation et une diffusion encore plus larges des contenus et méthodes désormais disponibles.

Ainsi, à titre d'exemple, la valorisation du patrimoine littéraire est en soi un sujet de première importance en vue de réhabiliter la place des femmes dans la littérature comme dans l'Histoire.

À ce titre, la Région s'attachera à mettre en lumière le rôle historique des femmes en Bretagne non seulement dans la transmission de l'existant mais aussi dans la création et l'innovation au plan culturel.

↳ **Mesure 36**
Les aides à l'édition de la Région seront adaptées afin de pouvoir accompagner les projets de collections ou d'ouvrages visant à faire découvrir ou redécouvrir des textes d'auteurs méconnus, notamment ceux issus du patrimoine littéraire breton.

Avec certains acteurs, comme les grandes confédérations de danses et de musiques traditionnelles ou l'association Dastum, entièrement dédiée au patrimoine oral breton, il s'agira pour la Région d'encourager une coopération encore plus efficiente, autour d'enjeux partagés. La priorité accordée à l'éducation artistique et culturelle au cours de ce mandat pourra constituer avec ces acteurs particulièrement structurants, un champ de travail privilégié. Il s'agira aussi, collectivement, de permettre aux collectivités intéressées d'engager des chantiers d'identification, de promotion et de valorisation de ce que leurs habitantes et habitants reconnaissent comme faisant partie de leurs singularités culturelles locales.

La Région énonçant une ambition forte en matière de reconnaissance des droits culturels des personnes sur son territoire, elle trouvera dans le patrimoine et le patrimoine culturels immatériels des leviers pertinents pour permettre à tout un chacun de tisser un parcours culturel adapté à son histoire comme à ses aspirations. Une étude du Conseil culturel de Bretagne sur la transmission du patrimoine et patrimoine culturel en Bretagne est actuellement en cours. Elle viendra nourrir la réflexion régionale en la matière.

↳ **Mesure 37**
Les acteurs les plus structurants en matière de patrimoine et de patrimoine culturels immatériels seront invités à engager un plan d'actions pour renforcer la place de ces dimensions dans les projets d'éducation artistique et culturelle.

La Région relaiera aussi cette attente auprès de ses partenaires institutionnels en matière d'éducation artistique et culturelle, afin que les patrimoine et patrimoine culturels immatériels soient pris en compte par l'ensemble des décideurs et financeurs.

Enfin, une collaboration renforcée et efficiente entre le Conseil régional et le Conseil culturel de Bretagne, passant notamment par une visibilité plus accrue de ce dernier et de ses travaux, devrait également permettre d'enrichir la réflexion sur ce sujet.

3.4 Dynamiser les pratiques culturelles et artistiques en amateur

Les pratiques artistiques en amateur ont constitué une victime de choix pour la crise sanitaire. Majoritairement portées par des bénévoles, les structures concernées n'ont, pour l'essentiel, pas bénéficié des aides publiques qui ont privilégié le maintien de l'emploi artistique et technique. A l'inverse, la nature même de certaines pratiques, à l'image du fest-noz, les condamnait d'emblée à une longue traversée du désert. A l'évidence, la reprise est encore moins immédiate que dans d'autres champs.

Toutefois, le volontarisme et l'inventivité des responsables associatifs comme des adhérentes et adhérents des cercles, bagadoù, associations organisatrices de festoù-noz, laissent entrevoir de belles promesses, qu'il s'agira d'accompagner durant ce mandat. Ainsi, un collectif s'est constitué autour du fest-noz, pour répondre aux enjeux de baisses de fréquentation déjà à l'œuvre avant la crise. La Région a travaillé à ses côtés pour mettre en place dès ce début de mandat un service nouveau, d'aide aux organisateurs occasionnels, afin non seulement d'accroître la qualité des événements proposés, mais aussi d'inciter d'autres structures à investir le fest-noz, parfois à y revenir, à la faveur de conditions redevenues accessibles. Kenleur a, pour sa part, inventé de

nouvelles formes de présence artistique et festive sur le territoire régional, autour du Kenleur Tour, autre réponse inédite à la crise traversée.

Reconnaissant que la mise en réseau, l'interconnaissance, voire une structuration formelle d'un collectif sont des démarches qui renforcent les acteurs culturels dans leurs actions, le conseil régional encouragera et accompagnera les acteurs locaux, particulièrement ceux engagés dans les pratiques amateurs, qui le souhaiteraient à intégrer ou le cas échéant à développer des réseaux collectifs de coopérations et d'échanges autour de pratiques de leurs thématiques de travail.

Il s'agira pour la Région de consolider ses soutiens au cours de ce mandat, mais aussi de traduire dans ces pratiques la prise en compte des enjeux aujourd'hui davantage mis en avant par sa politique culturelle. L'égalité entre les hommes et les femmes constitue ici un défi prioritaire, tant la programmation en est aujourd'hui parfois éloignée. Selon l'enquête produite par HF Bretagne pour 2021, de 2010 à 2019, 84% de la programmation musicale des festoù-noz entre 2010 et 2019 était ainsi masculine !

La densité des pratiques en amateur est une réalité et une chance pour la Bretagne, et un facteur essentiel de prise en compte des droits culturels des personnes sur le territoire. Elles constitueront un point d'attention particulier de la Région au travers de ses soutiens, que ce soit dans le domaine des pratiques d'inspiration traditionnelles, dans celui du théâtre amateur, particulièrement développé en Bretagne lui aussi, ou dans des champs plus récents, à l'image du jeu vidéo. Le développement des conventions d'expérimentation territoriale avec les intercommunalités et départements de Bretagne, tout comme les réflexions en cours autour de la Fête de la Bretagne, pourront constituer un outil intéressant pour leur faire davantage de place dans la politique culturelle de la Région.

↳ ***Mesure 38***
La Région renforcera la prise en compte des pratiques culturelles et artistiques en amateur dans le cadre de ses différents dispositifs de soutien à la vie culturelle, hormis ceux destinés expressément au secteur professionnel.

Les expériences récentes nous ont rappelé que l'avenir ne se prévoit pas. Pour autant, il se prépare. C'est ce qui est proposé à travers les 38 mesures qui précèdent. La Région y affirme son engagement fort et déterminé aux côtés de celles et ceux qui font culture en Bretagne avec le souci que chaque bretonne, chaque breton, se sente concerné-e et associé-e à ces dynamiques créatives et citoyennes qui nous sont si essentielles. Ces orientations ne sont ni figées, ni rigides. Elles seront adaptées et réorientées autant que de besoin à partir des évaluations qui en seront faites avec les parties concernées. Elles feront l'objet d'un bilan à mi-mandat.

Eus ar c'hultur d'ar permakultur Un doare all da welet evit un doare all d'ober

Politikerezh sevenadurel ar Rannvro



De la qhulture a la qhulture-tenante Ene aotr meniere de vaer pour ene aotr meniere de fére

Politique qhulturelle rejionale



RÉGION BRETAGNE
RANNVRO BREIZH
REJION BERTÈGN

283 avenue du Général Patton – CS 21101 – 35711 Rennes cedex 7
Tél. : 02 99 27 10 10 | twitter.com/regionbretagne | facebook.com/regionbretagne.bzh | [@region.bretagne](https://instagram.com/region.bretagne)
www.bretagne.bzh